RENSEIGNEMENTS

AIN TOURISME
34 rue Général Delestraint BP 38
01002 BOURG EN BRESSE cedex
04 74 32 31 30 www.ain-tourisme.com

Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) 01
10 allée de Challes
01000 BOURG EN BRESSE
04 74 22 38 38 www.federation-peche-ain.com

Office de Tourisme
Valromey-Retord-Grand Colombier
Maison de Pays, 3 Place Brillat Savarin
01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY
04 79 87 51 04 www.valromey-retord.fr

Si vous êtes témoin d'une pollution, alertez en priorité :

- le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours)04 37 62 13 15
- l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) 04 74 45 31 86
- le Syndicat Mixte du Bassin versant du Séran 04 79 87 57 89 / 06.71.76.33.01 www.seran.info

En Valromey-Retord-Grand Colombier

Office de tourisme VALROMEY-RETORD GRAND COLOMBIER

Offices de Tourisme de France

QUALITÉ TOURISME

Edition 2016

La pêche en rivière en Valromey

Le Séran et ses affluents depuis ses sources jusqu'à la cascade de Cerveyrieu
L'Arvières de la source dans le Massif du Grand Colombier jusqu'aux gorges de Don
Certains secteurs sont en réserve (pêche interdite) : voir le document d'accompagnement remis avec le permis.

Permis de pêche obligatoire sans réciprocité :
3 prises par jour, 3 jours par semaine, taille minimale 25 cm.
Point de vente des permis :
* Champagne en Valromey : Tabac Presse « le Monté Cristo »
* Ruffieu : Restaurant « Le Relais Saint Didier »

TARIFS 2016:
Adultes : 121€ ; Découverte Femmes (1ère année de pêche) : 31€ ;
Jeunes moins de 12 ans : 25€ ; jeunes de 12 à 18 ans : 75€.
Carte hebdomadaire pour 3 jours de pêche au choix, à partir du 1er juin : 58€.
Droit d'adhésion à l'association (la 1ère année) : 30€

Carte de pointage : lors de la prise du permis, il vous sera remis une carte de contrôle que vous devrez remplir avec soin. Des gardes privés assermentés seront amenés à contrôler votre permis, la carte de contrôle, le nombre et la taille de vos prises.

A.A.P.P.M.A La Truite du Valromey
01260 Champagne en Valromey
la.truite.du.valromey@orange.fr
Président : Jean GUERRE : 07 71 24 76 65 ou 04 74 36 05 04
Trésorier : Michel Poncet : 04 79 87 79 25 ou 06 07 67 11 34
Gardes : Michel HENRY et Jean-Pierre DA SILVA pour l'association
Bernard GOUGEON, garde fédéral

———————————————————

Le Séran au Sud du Valromey

Domaine public 1ère catégorie & Domaine privé sur Artemare
A.A.P.P.M.A du Bas Bugey/ 11 Place des Fours / 01300 BELLEY
Président : Giovonni TATEIA aappmadubasbugey@gmail.com
Permis de pêche en vente à Artemare : Tabac Pascale Guerré et Presse Turban Véronique

Où trouver des vers et appâts :

Bureau de Tabac Guerré à Artemare ; Quincaillerie à Virieu le Grand ; Bricomarché à Béon ; Agri Sud Est à Culoz ; Bureau de tabac à Culoz; Weldom à Hauteville; Bricomarché à Chazey Bons; MDC Loisirs et Passion à Belley; Carrefour à Belley.

La pêche au lac des Alliettes à Songieu

Le lac des Alliettes est une propriété privée de la commune de Haut-Valromey (Songieu). Le droit de pêche n'implique pas la possession d'un permis de pêche, mais **d'une carte communale de pêche.** Chaque pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche valide.
Celle-ci est délivrée par une personne habilitée **par la mairie de Haut-Valromey.** Les enfants de moins de 9 ans sont dispensés de carte mais doivent être accompagnés par une personne ayant une carte. Le règlement intérieur annuel fixe les différents types de carte et leurs prix. Tout pêcheur en action de pêche doit être muni de sa carte de pêche , ou avoir inséré dans la boîte à lettre prévue à cet effet une demande précisant les indications suivantes : date de dépôt de la demande. carte souhaitée, (consulter le règlement intérieur annuel), nom et prénom du demandeur, adresse du demandeur.

Les cannes sont limitées au nombre de 2 par pêcheur. Les lignes ne doivent pas avoir plus d'un hameçon. Les cannes doivent être en permanence sous la surveillance de leur propriétaire.
Horaires de pêche : la pêche peut débuter 1 heure avant l'heure légale du lever du soleil, et doit cesser 1 heure après l'heure légale du coucher du soleil. Possibilité de pêche de nuit à la carpe tout au long de la saison. En plus des modalités courantes pour pouvoir pêcher, merci de signaler votre présence en contactant le garde au 04 79 87 72 06 ou 06 84 72 41 61. Celui-ci passera pour vous délivrer la « carte nuit ».

La pêche en barque à rames est autorisée tout le mois de novembre. Une carte journalière spéciale est perçue pour cette activité. Les barques ne sont pas prioritaires par rapport aux pêcheurs du bord. Le canotage et la baignade sont interdits. Du 1er au 30 Novembre : 15€ la journée.

La commune de Haut-Valromey décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux pêcheurs dans l'exercice même de la pêche et aux personnes les accompagnant. Il est notamment recommandé de ne pas laisser les enfants seuls au bord de l'eau.

Ouvert du 30 Avril au 30 novembre 2016 ; Pêche de nuit possible tous les jours (prévenir impérativement le garde avant de s'installer) / 5€ par personne.
Tarifs : 10€ de 9 à 12 ans // 35€ pour les plus de 12 ans // 5€ la journée pour tous à partir de 9 ans//10€ carte semaine (7 jours consécutifs) pour tous.
Pêche en barque : 15€ par jour.
Contact : Mairie / Laetitia Charpy 01260 Songieu 04 79 87 71 38
maire.hautvalromey@orange.fr
Marcel Martinod (garde) 04 79 87 72 06 ou 06 84 72 41 61